PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN GENERAL

ECHELLE 1/10000E

ARRETE LE	APPROUVE LE
Le 6 juin 2016	Le 15 juin 2016

PIECE DU PLU

4.2.1

Citlanova

Zonage

- UA - Tissu historique dense du centre-bourg
- UB - Extensions urbaines récentes du centre-bourg
- UBb - Extensions urbaines récentes du centre-bourg composé d'habitat collectif
- Uha - Tissu dense du hameau de Vallières
- Uh - Tissu diffu du hameau de Vallières
- UE - Zone dédiée aux équipement publics
- UX - Zone dédiée aux activités économiques
- UXa - Zone dédiée aux activités économiques en entrée de bourg
- 1AUa - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat du secteur du Pressoir-La Borde
- 1AU - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat
- 1AUe - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'équipements publics
- 1AUx - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques
- 1AUxe - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques et de services
- 1AUZEy
- 1AUZEf
- 1AUZEs
- 1AUZEx
- 1AUZEt

  Parc d'activités Polaxis
- 2AU - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUe - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'équipements publics
- A - Espace à dominante agricole
- Ap - Zone agricole protégé à proximité de la future déviation
- N - Espace à dominante naturelle ou forestière
- Ngv - Espace dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage
- NL - Espace de loisirs dédié à l'hippodrome
- NLa - Espace de loisirs dédié au parc de loisirs de l'Escotais
- Nx - Espace dédié à la zone d'activité de la gare
- Ax - Secteur d'activité isolée

Secteurs soumis à des dispositions particulières

- Zone d'étude de déviation du bourg
- Couloir de nuisances sonores
- Marge de recul inconstructible
- Linéaire commercial repéré au titre du L151-16
- Voie cyclable à créer au titre du L151-38
- OAP Cadre — 1 Site encadré par l'OAP cadre "Densification du bourg"
- OAP Secteur — 1 2 Site encadré par l'OAP cadre et une OAP secteur; 1 Site encadré par une OAP secteur
- Niveau historique à préserver au titre du L151-19
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11
- Emplacements réservés au titre du L151-41

Espaces et éléments participant à la trame verte et bleue

- Cours d'eau à préserver au titre L151-23
- Eléments végétaux à protéger ou à créer au titre du L151-23
- Espace Boisé Classé
- Zones humides à préserver au titre du L151-23
- Bois à préserver au titre du L151-23
- Etang et plan d'eau
- Zone de plantations à réaliser type boisé au titre du L151-23
- Zone de plantations à réaliser type lisière au titre du L151-23

	Bénéficiaire	Libellé	Surface
1	Emplacement réservé n°1	Commune	Extension du cimetière	5292.5m²
2	Emplacement réservé n°2	Commune	Bassin de rétention	2979m²
3	Emplacement réservé n°3	Commune	Aménagement de carrefour	243m²
4	Emplacement réservé n°4	Commune	Elargissement de voirie et stationnement pour école	1270m²
5	Emplacement réservé n°5	Commune	Accès ouest au secteur 1AU "La Borde - Le Pressoir"	1313m²
6	Emplacement réservé n°6	Commune	Accès nord au secteur 1AUh "La Borde - Le Pressoir"	216m²
7	Emplacement Réservé n°7	Commune	Parking à destination de l'hippodrome	6456m²
8	Emplacement Réservé n°8	Commune	Equipements liés au collège, aux activités sportives ou de loisirs	1867.50m²
9	Emplacement Réservé n°9	Commune	Extension de la maison de santé pluridisciplinaire	1971m²
10	Emplacement réservé n°10	Commune	Extension du pôle scolaire	3719m²

0 100 200 300 400 500 m